LOCALE

# Les opposants au projet du Surgié déposent un recours

3 min

## Les opposants au réaménagement du Surgié ne désarment pas. Avec l'association Hydrauxois, le collectif les Figeacois vigilants et les Moulins du Quercy ont déposé un recours gracieux auprès du préfet de Région pour demander une étude environnementale.

Les opposants à la destruction du barrage et au projet de renaturation du Surgié ont décidé de monter d'un cran leur contestation en interpellant le préfet de Région à qui ils demandent un réexamen du dossier sur le volet environnemental. « Depuis trois semaines, nous avons déposé un recours gracieux auprès du préfet de Région. Il a deux mois pour se prononcer » confirme Daniel Paget à la tête de la fronde emmenée par le collectif Les Figeacois vigilants et les Moulins du Quercy. Cette action officielle est portée par l'association Hydrauxois à laquelle adhère Daniel Paget depuis plusieurs années. « Cette association de défense de l'environnement, des cours d'eau et du patrimoine a déjà intenté plusieurs actions de ce type, dans d'autres cas en France, où il y a des aberrations environnementales dont certaines ont été portées en justice. Nous voulons aujourd'hui attirer l'attention du préfet de Région sur l'obligation d'évaluation environnementale sur une opération d'une telle ampleur comme celle prévue au Surgié ».

« Les cartes sont dans les mains du maire de Figeac »

Dans sa requête, l'association Hydrauxois qui critique le coût du projet de plusieurs milliers d'euros remet en cause la décision de dispenser la ville de Figeac de réaliser cette étude d'impact. « Plusieurs éléments montrent que cette dispense est manifestement infondée, écrit l'association qui détaille ses

arguments. Le site est situé dans une zone naturelle à forte biodiversité (ZNIEFF), fréquentée par des espèces protégées : oiseaux, poissons, amphibiens, loutres. Les travaux auront lieu dans le lit de la rivière, impliquant forages, terrassements, enrochements, et démolition lourde. Le risque d'inondation pourrait être aggravé, notamment par l'érosion régressive et la perte des effets tampons de la retenue. Le plan d'eau actuel agit comme puits de carbone et zone refuge en cas d'étiage, des fonctions devenues vitales face au dérèglement climatique. De plus, la surface d'intervention dépasse les 10 hectares, ce qui, selon la réglementation (rubrique 39 de la nomenclature environnementale), impose une évaluation environnementale systématique. Le recours rappelle que l'autorité préfectorale ne pouvait se limiter à un simple « examen au cas par cas ». L'avocat de l'association a adressé un courrier au maire de Figeac lui indiquant que « cette dispense d'évaluation constitue un vice de procédure majeur ».

Pour Daniel Paget, il est encore temps d'ouvrir une nouvelle phase de concertation sur l'avenir du site. « Les cartes sont dans les mains du maire de Figeac » insiste-t-il.

De son côté, André Mellinger ne souhaite pas alimenter la polémique. « Le projet suit son cours » se contente de commenter l'élu lotois, convaincu par l'intérêt de ce réaménagement dont les premiers travaux doivent démarrer dans quelques semaines.

En parallèle du recours formulé au préfet de Région, Daniel Paget révèle avoir saisi la préfète du Lot afin de dénoncer la mise en place ces derniers jours de pêche électrique au Surgié, en arguant la loi sur l'eau. Ce vendredi, Claire Raulin n'avait pas encore eu connaissance de ce courrier mais tenait à réaffirmer l'importance de cette opération programmée au Surgié. « C'est un sujet sur lequel il faut que nous avancions, dans les objectifs fixés avec la collectivité, pour restaurer la continuité écologique du Célé, ne pas perdre de temps compte-tenu de la fragilité du barrage et sécuriser le captage d'eau potable

pour Figeac. Cette opération permet aussi de lutter contre le risque d'inondation » a-t-elle rappelé.

Audrey Lecomte

